

SA 110 AGROSERVICES
Société Anonyme
au capital social de 1 525 000 euros
Siège social : 49 Route d'Auxerre
89470 MONETEAU
431 943 992 RCS AUXERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 AVRIL 2024

Le 23 Avril 2024 à 9h30, les associés de la société 110 AGROSERVICES ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

- 110 BOURGOGNE représentée par Monsieur Walter HURE
- Monsieur Gérard DELAGNEAU

Associés excusés :

- Monsieur Michel FOSSEPREY
- Monsieur Michel POUILLOT
- Monsieur Roland RAVERAT
- Monsieur Bernard LEBLANC
- Monsieur Claude JACQUET
- Monsieur Guy-Noël GILET
- Monsieur Daniel GODO
- Monsieur Christophe VERDOT
- Monsieur Régis COQUILLE
- Monsieur Christian PETION
- Monsieur Laurent MICHAUT
- Monsieur Didier LAVAUX
- Monsieur Daniel ROUGEGREZ
- Monsieur Michel GARRAUD

Monsieur Gérard DELAGNEAU préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 152 493 actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés :

- Convocation adressée à chacun des associés
- Mouvements de titres des associés
- Texte des résolutions
- Statuts modifiés

Il rappelle l'ordre du jour suivant :

- Régulariser les mouvements de titres des associés de la Société
- Approuver les cessions de titres
- Approuver les acquisitions de titres
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités



PREMIERE DECISION

En tant que de besoin, les associés confirment avoir été convoqué par courrier, 15 jours avant la présente réunion, et avoir eu communication de l'ensemble des documents légaux et nécessaires à leur parfaite information, et à l'examen des résolutions soumises au vote lors de la réunion de ce jour.

En conséquence, les associés prennent acte de la régularité de la tenue de la présente réunion annuelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés constatent que les mouvements de titres intervenus entre eux et la Société, à compter de la création de la Société comme suit :

Associés Fondateurs	Cession du 21-03-2005	Cession du 07-01-2008	Cession du 27-04-2009	Cession du 06-01-2011	Associés au 06-02-2024
110 BOURGOGNE (152 492 actions)		ROUGEGREZ Daniel (1 action)			110 BOURGOGNE (152 492 actions)
Michel FOSSEPREY (1 action)			Christophe VERDOT		Christophe VERDOT (1 action)
Michel POUILLLOT (1 action)		Michel GARRAUD		Regis COQUILLE	Regis COQUILLE (1 action)
Roland RAVERAT (1 action)			Christian PETION		Christian PETION (1 action)
Bernard LEBLANC (1 action)	110 BOURGOGNE				Daniel ROUGEGREZ (1 action)
Claude JACQUET (1 action)					Claude JACQUET (1 action)
Guy-Noël GILET (1 action)		Laurent MICHAUT			Laurent MICHAUT (1 action)
Gérard DELAGNEAU (1 action)					Gérard DELAGNEAU (1 action)
Daniel GODO (1 action)	Didier LAVAUX				Didier LAVAUX (1 action)

En conséquence, ils décident de régulariser cette situation par la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés, connaissance prise des mouvements de titres, acceptent sans réserve, les cessions et acquisitions de titres des associés concernés tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts en le remplaçant par la formulation suivante :

Article 7 : Capital Social

Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt-cinq mille Euros (1 525 000 Euros)

Il est divisé en 152 500 actions, de même catégorie, libérées en totalité et se répartit comme suit .

Titulaire	Nombre d'actions	Montant de capital
SCA 110 BOURGOGNE	152 492	1 524 920€
M VERDOT Christophe	1	10€
M.COQUILLE Régis	1	10€
M.PETION Christian	1	10€
M.JACQUET Claude	1	10€
M.MICHAUT Laurent	1	10€
M DELAGNEAU Gérard	1	10€
M LAVAUX Didier	1	10€
M ROUGEGREZ Daniel	1	10€
TOTAL	152 500	1 525 000€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés décident également de modifier l'article 13 des statuts en supprimant la phrase suivante :

« Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Le Président propose à l'Assemblée, les trois noms suivants pour siéger au Conseil d'Administration de la Société :

- La SCA 110 BOURGOGNE représentée par Monsieur Walter HURE
- Monsieur Christophe VERDOT
- Monsieur Laurent MICHAUT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.



Fait à Monéteau, le 23 Avril 2024

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Pignatelli', written over a horizontal line.